



Intéressement

CR de la réunion du 28 septembre 2010

Hier, première et dernière réunion de négociation sur le sujet.

En effet, en début de séance, la direction nous fait part des derniers éléments intervenus depuis la conclusion des négociations salariales au mois de juillet.

Les tutelles (en particulier Budget) ont donné leur cadrage pour 2010 ainsi que leur avis sur le PV de désaccord de 2009 :

- Par rapport au PV de désaccord de 2009 (qui prévoyait 3,2% en AI ainsi qu'une promesse d'ouverture de négociation sur le sujet de l'intéressement), les tutelles se sont déclarées réticentes par rapport à la mise en place d'un accord d'intéressement compte tenu de ce qui avait déjà été versé en politique salariale.
- Par rapport à 2010, le cadrage était de 1,3% et donc pour la deuxième année consécutive, l'ONERA a fait plus que ce qui était préconisé. Dans ces conditions, il n'est pas question de mettre en place un accord d'intéressement à l'ONERA, sauf ... si cela permet la mise en place des CDDOD (CDD de longues durées) en liant les deux négociations.

Par conséquent, la Direction, compte tenu des positions de chaque organisation syndicale et donc l'impossibilité d'aboutir à un accord sur le sujet des CDDOD, a décidé de clore cette négociation et de ne pas proposer d'autre date de réunion.

Remarques CFDT :

Le lien a clairement été établi par les tutelles entre, d'une part, les augmentations salariales (pérennes) et la prime d'intéressement (non pérenne), d'autre part. Pour que nous ayons eu l'autorisation de mettre en place un accord d'intéressement, il aurait fallu avoir moins en augmentation. Autrement dit, l'année dernière, aurions nous eu 3,2% si il y avait eu un accord d'intéressement ? La réponse est non et, cette fois, ce n'est pas la CFDT qui le dit, c'est la Direction au vu de ses échanges avec les tutelles.

Compte tenu de ces éléments, il nous semblerait complètement insensé et inimaginable qu'une organisation syndicale continue à demander la mise en place de l'intéressement à l'ONERA, ce qui reviendrait à demander moins d'augmentation pour la politique salariale.

La volonté d'imposer les CDDOD à l'ONERA est présentée cette fois comme venant des tutelles. Compte tenu de la faculté des tutelles à ne pas tenir leurs engagements, il y aurait beaucoup de crainte à avoir pour l'emploi CDI si un accord permettant la mise en place de CDDOD existait à l'ONERA. La CFDT continuera donc à faire opposition à la mise en place de ce type de contrats à l'ONERA.

